



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 29014

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre des sports sur les futurs jeux Olympiques. Le français est, heureusement encore, la langue officielle du mouvement olympique. Aussi, à l'approche des jeux Olympiques de 2004 qui se dérouleront à Athènes, elle demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour s'assurer que la langue française garde sa première place lors de cet événement sportif d'envergure mondiale.

Texte de la réponse

Le ministre des sports est très sensible à la question de l'engagement dans la francophonie et au rayonnement du français comme langue de communication, en particulier dans les organisations internationales. C'est pourquoi un dispositif de soutien au français, langue olympique, a été élaboré dans le respect de l'article 27 de la charte olympique, en réponse aux carences de son utilisation constatées lors des jeux Olympiques de Lillehammer en 1994. Un groupe de travail interministériel, auquel participent le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication, a été mis en place depuis les jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 et il a continué à se réunir pour la préparation de tous les jeux ultérieurs. Une convention, signée régulièrement entre le Comité d'organisation des jeux et le Gouvernement français, fixe les conditions de la collaboration entre les deux parties ; elle est assortie d'un programme d'actions. Les éléments principaux en sont la publication d'un lexique bilingue (ou trilingue) des termes sportifs, et la mise à disposition, auprès du comité d'organisation, de stagiaires d'écoles de traduction et d'interprétation venant renforcer les équipes de traduction des comités et celles qui forment au français les membres du comité d'organisation. Les résultats obtenus sont très encourageants et ont été salués très favorablement par les « grands témoins », personnalités extérieures désignées pour effectuer un bilan critique de l'utilisation du français lors du déroulement des jeux Olympiques. Ce dispositif est, naturellement, mis en place pour les prochains jeux Olympiques d'Athènes en 2004, avec le soutien actif, sur place, de l'ambassade de France et de l'Institut français d'Athènes.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29014

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8923

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9910